



VersLeHaut

idées & actions en faveur de la jeunesse

Et si les parents devenaient les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté

Réflexions dans le cadre de la concertation nationale sur le plan de lutte contre la pauvreté

27 octobre 2017

Introduction

Lors du lancement de la concertation sur la lutte contre la pauvreté, le Président de la République a insisté sur son ambition de lancer une stratégie innovante d'investissement social. Au-delà de transferts monétaires vers les plus pauvres et des efforts d'insertion (par l'activité, la formation...), la volonté est de lutter contre « l'assignation à résidence sociale » et d'éviter que les enfants pauvres restent pauvres en grandissant. Le levier central de cette stratégie est évidemment l'éducation.

En France, lorsqu'on pense éducation, on pense souvent à l'école. Depuis plusieurs années, en s'appuyant notamment sur les travaux de James Heckman, prix Nobel d'Economie, des institutions et des chercheurs insistent sur l'investissement dans les dispositifs ciblant la petite enfance, notamment les crèches, l'école dès 2 ans...

Cette stratégie mérite d'être poursuivie mais il est évident

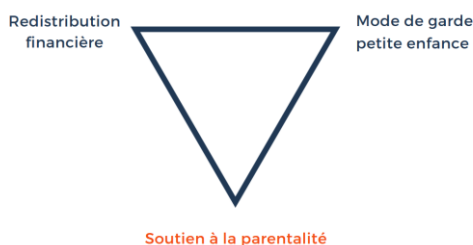
- 1/ que l'on ne pourra pas toucher tous les enfants pauvres ;
- 2/ qu'il est encore plus efficace de s'appuyer également sur le renforcement des compétences parentales, pour agir tôt et de façon continue. Les parents pauvres ne sont pas le problème, ils sont le début de la solution !

Dans cette perspective, nous proposons d'inclure dans la stratégie de lutte contre la pauvreté un volet ambitieux de soutien et de renforcement des familles.

Ce volet pourrait se décliner en 3 axes :

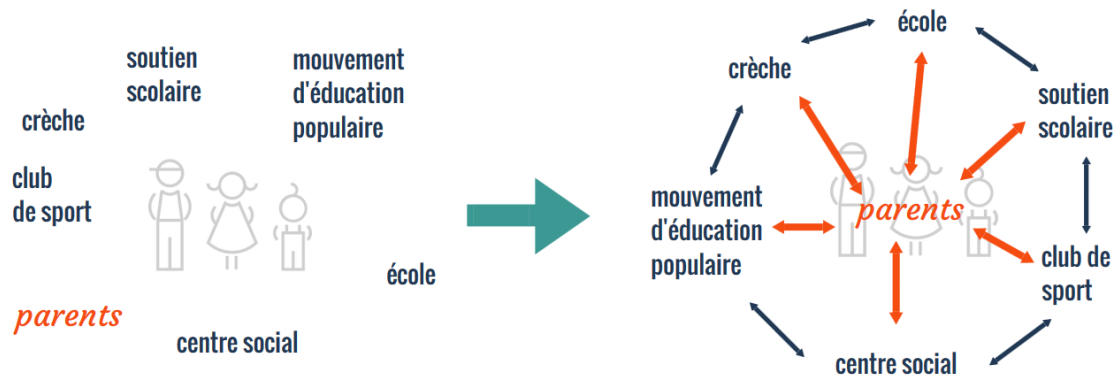
- **Faire du soutien à la parentalité un véritable pilier de la politique familiale, en amplifiant encore la dynamique lancée au cours des dernières années.**

Un 3ème pilier pour la politique familiale



- **Davantage impliquer les parents dans toutes les politiques éducatives, pour démultiplier leur impact. Demain, chaque acteur de l'éducation doit avoir l'ambition et les moyens de mieux associer les parents.**

Impliquer davantage les parents dans toutes les actions éducatives pour démultiplier l'impact



- Expérimenter et évaluer des actions de soutien à la conjugalité. La monoparentalité est aujourd'hui le deuxième déterminant de la pauvreté, après le chômage. Elle touche particulièrement les femmes pauvres et moins diplômées et a un impact sur la réussite des enfants. Aujourd'hui, les politiques privilégient le transfert monétaire pour soutenir matériellement les familles. En complément, est-il envisageable
 - De prévenir les ruptures ? de mieux accompagner les enfants qui subissent les ruptures parentales ?

Par ailleurs, dans le cadre de la concertation, Vers Le Haut souhaite insister sur deux axes de travail complémentaires :

- S'agissant de la pauvreté des enfants, une attention particulière doit être apportée aux enfants et jeunes concernés par la protection de l'enfance.
- La stratégie d'investissement social passe par une mobilisation de l'ensemble de la société en faveur de l'éducation. Une mobilisation qui va bien au-delà de la seule question scolaire.

Face aux échecs du système éducatif, se développe une logique de « chacun pour soi » et du « sauve qui peut ». Ce sont les enfants les plus pauvres qui en pâtissent le plus. Nous avons besoin d'un véritable « électrochoc », d'une « union nationale ». Dans cette logique, nous appelons à des Etats Généraux de l'Education.

Rappel de quelques chiffres

- **43% des parents d'enfants mineurs trouvent qu'il est difficile d'éduquer leurs enfants.**¹ Les familles monoparentales actives, les familles nombreuses d'au moins 4 enfants et les familles avec des enfants en situation de handicap sont celles qui considèrent le plus que l'éducation est difficile. Les familles touchant un revenu net de moins de 2 000 euros par mois trouvent également leur fonction éducative plus difficile (+5 points par rapport à la moyenne).
- Dans une enquête d'avril 2017, on voit que 62% des parents habitant dans un logement de mauvaise qualité trouvent qu'il est très ou plutôt difficile d'élever ses enfants (+16 points par rapport à la moyenne des parents)². C'est aussi le cas de 60% des parents qui ont un revenu inférieur à 1 500 euros par mois (+14 points par rapport à la moyenne).
- En 2015, l'Observatoire des Jeunes et des Familles d'Apprentis d'Auteuil s'est intéressé aux facteurs qui fragilisaient les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales³. **Les principaux facteurs identifiés par l'enquête étaient les suivants : être au chômage ou en emploi précaire, travailler avec des horaires décalés, résider dans un quartier difficile, habiter un logement social, être une famille monoparentale...**
- 4 parents sur 10 indiquent se sentir parfois ou souvent seuls face à l'éducation de leur enfant et avoir besoin du soutien d'autres parents⁴. Ce sentiment est particulièrement fort pour les familles monoparentales. 28% des parents de familles monoparentales disent se sentir souvent seuls pour éduquer leurs enfants, contre 12% pour la moyenne des parents (+16 points).
- Les conditions socio-économiques ont un impact important sur l'exercice des responsabilités parentales. 20% des parents déclarent que leur « *situation économique rend difficile l'éducation de leurs enfants* »⁵. Ce ressenti touche particulièrement les familles monoparentales, les parents sans diplôme et les personnes sans emploi (39%).
- Le manque de maîtrise de la langue est aussi un problème : 37% des porteurs de projets de Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) l'évoquent, s'agissant des parents d'enfants qu'ils accompagnent.

Selon la formule du sociologue Adil Jazouli, bien souvent, « les parents ne sont pas démissionnaires. Ils sont licenciés », du fait de conditions de vie si précaires qu'elles rendent extrêmement difficiles l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

¹ Etude TMO Régions réalisée pour la Cnaf en janvier et février 2016 auprès de 6 622 parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans. In L'e-ssentiel n°165, 2016.

² Enquête Apprentis d'Auteuil – OpinionWay, Avril 2017.

³ Etude « *Exercice, expérience et pratiques de la parentalité* » avec OpinionWay.

⁴ Sondage BVA pour Apprentis d'Auteuil – Etre parents aujourd'hui – avril 2017.

⁵ Enquête OpinionWay. « *Exercice, expérience et pratiques de la parentalité* », Observatoire des Jeunes et des Familles d'Apprentis d'Auteuil, 2015.

I. Pour une politique puissante de soutien à la parentalité et d'implication des parents

Banaliser le soutien à la parentalité

- **Lançons une campagne massive de soutien à la parentalité**
 1. Faire du soutien à la parentalité une grande cause nationale, avec une campagne de grande ampleur (médias, internet, appli...).

Qui ? Le Premier ministre, les services de l'Etat, la Cnaf, l'Unaf et les acteurs associatifs.

- 2. Simplifier tous les noms de dispositifs avec une vraie politique de marque, bannissant les acronymes impossibles.

Qui ? La branche famille de la Sécurité Sociale.

 3. Identifier 5 conseils clés à relayer partout dans la durée, avec une plateforme web et téléphone, et une application qui offre des outils pour les parents. En insistant particulièrement sur le langage et la lecture

Qui ? Le ministère en charge de la famille, en lien avec l'Unaf, la Cnaf, les professionnels et spécialistes de la petite enfance et de l'éducation

- **Renforcer la coordination, les financements et l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité, sans briser les dynamiques ni exclure les parents**
 4. Développer le financement pour faire du soutien à la parentalité un axe majeur de la politique familiale

Qui ? L'Etat et la Branche Famille de la sécurité sociale

- 5. Poursuivre la rationalisation de l'offre, en évitant toutefois de confier tous les rôles aux Caisses d'Allocations familiales.

Qui ? Le Gouvernement et les services de l'Etat, la Branche Famille, les associations familiales...

- 6. Veiller à associer les parents, notamment de familles défavorisées, dans l'animation des REAAP.

Qui ? Les REAAP

 7. Multiplier les innovations en matière de soutien à la parentalité dans le cadre des Contrats à impact social.

Qui ? L'Etat, le ministère de l'Economie et des Finances (direction du Trésor)

- 8. Renforcer largement l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité.

Qui ? Les porteurs de projets, les universitaires, les financeurs

9. Mobiliser les entreprises: inciter les entreprises à s'engager en faveur de la parentalité, à travers la signature d'une « charte de la parentalité » et donner une nouvelle impulsion à la « Journée de la Famille » en entreprise ; développer les aides pour les parents qui veulent reprendre un emploi après un congé parental : bilan de compétences, formations... ; développer les services aux parents sur le lieu de travail.

Qui ? Les représentants patronaux, les DRH

Favoriser au maximum le partage entre parents

→ Donner la priorité aux dispositifs de soutien à la parentalité qui misent sur les échanges entre pairs

10. Inviter les associations de parents d'élèves à mettre en place des tutorats entre parents au sein des établissements.

Qui ? les fédérations de parents et les associations familiales, les chefs d'établissement

11. Ouvrir une « Maison des Familles » dans chaque ville de plus de 100 000 habitants à l'horizon 2020, soit 40 maisons.

Qui ? La branche famille, les collectivités locales, les associations/fondations

12. Développer, grâce à des financements de la branche Famille, une application de géolocalisation répertoriant tous les dispositifs d'échanges entre parents (et plus largement de soutien à la parentalité)

Qui ? La branche Famille, les opérateurs du soutien à la parentalité identifiés dans le cadre des schémas départementaux de services aux familles

→ Donner la priorité aux dispositifs de soutien à la parentalité qui misent sur les échanges entre pères

13. Développer les actions de soutien à la parentalité ciblant les pères, en s'appuyant, pour les attirer, sur des expériences partagées (par exemple, par le recours au sport).

Impliquer les parents dans toutes les actions éducatives

→ Systématiser l'implication des familles dans toutes les actions éducatives

14. Dans le cadre des schémas départementaux de soutien aux familles, inciter tous les acteurs identifiés intervenant dans le champ de l'éducation à s'interroger sur les actions menées en matière d'implication.

Qui ? Préfet, Caf, collectivités locales, tous les acteurs intervenants dans le champ éducatif.

15. Dans les attributions de subventions ou d'agrément pour des acteurs intervenant dans le domaine éducatif, ajouter une clause fixant des objectifs en matière d'implication et d'information des parents/de soutien à la parentalité.

Qui ? financeurs publics (Etat, Cnaf, collectivités locales) et privés (fondations...) et Ministère de l'Education nationale

→ **Renforcer le soutien à la parentalité dans les structures de la petite enfance**

16. Faire du soutien à la parentalité une des missions prioritaires des structures de petite enfance, en ouvrant davantage d'espaces pour les parents et en finançant mieux cette mission.

Qui ? financeurs publics (Etat, Cnaf, collectivités locales)

→ **Faire de l'école un lieu privilégié du soutien à la parentalité, avec des programmes ciblés dès le plus jeune âge pour renforcer les familles les moins avantagées**

17. Réorienter les CLAS, en finançant des projets d'implication des parents, directement pilotés par les établissements scolaires.

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les directeurs d'établissement scolaire, la Branche famille

18. Développer des programmes de visites d'équipes enseignantes au domicile des élèves dont les familles sont les plus éloignées de l'école.

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les directeurs d'établissement scolaire, la Branche famille

19. Multiplier les rencontres équipes éducatives/familles/jeunes : prévoir systématiquement un rendez-vous avec la famille et le jeune pour une première inscription dans un établissement scolaire ; généraliser la remise du livret aux parents par les enseignants lors de rendez-vous individuels : proposer un point régulier à chaque élève, avec ses parents et un enseignant référent, pour faire le point sur son parcours scolaire, sur les progrès accomplis et les objectifs à atteindre.

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les directeurs d'établissement scolaire, les enseignants

20. Déployer la « Mallette des Parents » dans tous les établissements scolaires, et développer les opérations visant les familles défavorisées : « ouvrir l'école aux parents », « J'emmène mes parents au musée » ; convier les parents lors de séances d'aide au travail personnel, animées par les enseignants...

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les directeurs d'établissement scolaire, les enseignants

21. Lancer une V2 de l'application « eParents », afin qu'elle devienne une véritable interface de la relation parents/établissement, en intégrant les outils déjà déployés par les différents établissements

Qui ? Le ministère de l'Education nationale

22. Instaurer une part de tirage au sort dans la désignation des représentants des parents

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les fédérations de parents d'élèves

— **Donner aux professionnels la formation, le temps et les moyens pour « faire avec » les parents**

23. Rendre obligatoire dans la formation des enseignants un module de formation de 4 h, sur les relations parents/Ecole, avec une attention particulière aux familles les plus éloignées de l'école (sur le modèle du dispositif élaboré par ATD Quart Monde).

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement

24. Mettre en lien chaque élève stagiaire, dans le cadre de sa formation au métier de professeur, avec un référent parent d'élève, pour développer le « réflexe » du lien Ecole/famille dès la formation, sur un mode apaisé.

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement, les chefs d'établissements, les parents d'élèves

25. Développer des modules de formation continue et des outils pour permettre aux enseignants de proposer de nouvelles formes de partenariat avec les familles, en intégrant les derniers résultats des travaux sur l'impact de l'implication des parents sur le travail scolaire.

Qui ? Le ministère de l'Education nationale

26. Faire de la qualité de la relation avec les parents un critère dans l'évaluation des équipes éducatives : faire participer les parents à l'évaluation du système scolaire ; intégrer dans la mission des professionnels de l'éducation (notamment enseignants, petite enfance...), le temps passé avec les parents.

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les chefs d'établissement, les enseignants, les représentants des parents

II. Soutenir la conjugalité pour soutenir la parentalité

— **Prévenir les ruptures pour protéger les enfants**

27. Généraliser la préparation au mariage civil.

Qui ? Les municipalités, les associations

28. Evaluer l'impact du conseil conjugal et, si les résultats sont concluants, développer l'offre en faisant davantage la promotion des dispositifs existants.

Qui ? Les collectivités locales, les Caf, les universitaires

→ **Limiter l'impact des ruptures sur les enfants**

29. Rendre systématique le recours à la médiation familiale avant une décision judiciaire de divorce ou de séparation impactant des enfants, et revoir en conséquence son financement.

Qui ? Le ministère de la Justice

III. Focus sur la protection de l'enfance et les jeunes

Face aux difficultés, maintenir le lien familial : un changement de perspective pour les professionnels de la protection de l'enfance

30. Renforcer les dispositifs de prévention et les mesures éducatives pour diminuer le nombre de placements : « conférences familiales », un nouveau mode de travail social pour permettre aux familles de décider elles-mêmes des solutions les plus optimales pour leur avenir ; ou bien le « Programme de Renforcement dans les Familles » (PRF)

Renforcer l'hébergement et l'accompagnement des familles en difficulté, notamment des femmes avec enfants

31. Développer les résidences sociales, accueillant les femmes et leurs enfants confrontés à des violences conjugales, ou à l'isolement social. Favoriser les conditions d'accueil et d'hébergement pour les femmes enceintes isolées.

Garantir un accompagnement des jeunes sortant de l'ASE

32. Pérenniser ou déployer les « contrats jeunes majeurs » à l'échelle nationale, afin d'accompagner au-delà de leurs 18 ans les jeunes qui en ont besoin et qui sortent de l'Aide sociale à l'Enfance.
33. Développer les dispositifs d'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE (Relais d'accompagnement personnalisé, plate-forme d'accueil et d'orientation...)



idées & actions en faveur de la jeunesse

Conclusion : L'indispensable mobilisation générale pour l'éducation !

Et si nous donnions une constitution éducative à la France, présentant les fondamentaux de nos politiques éducatives, comme nous l'avons fait avec la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution en 2004 ? Ce serait un acte politique fort, mobilisant toute la société, au-delà des clivages et des alternances politiques. A travers des Etats Généraux de l'Education lancés par le Président de la République, nous pourrions lancer une mobilisation générale en faveur de l'éducation, pour lever les blocages qui pénalisent aujourd'hui le système éducatif, et dont les jeunes les plus pauvres sont les premières victimes.